

01 Question de Mme Kattrin Jadin au vicepremier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur "le salaire des patrons" (n° 7489)

01.01 **Kattrin Jadin** (MR): Ma question porte sur les parachutes dorés qui font la une de l'actualité et constituent un problème de cohésion sociale, pour employer vos propres mots. On ne peut demander aux partenaires sociaux de maîtriser les coûts des salariés et augmenter les salaires des dirigeants sans limite.

Une piste intéressante réside dans l'intéressement des travailleurs au résultat de l'entreprise. Si les patrons sont intéressés aux résultats, il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même pour le personnel.

Vous oeuvrez en ce sens : quelle est l'estimation des premiers résultats et quelles sont les possibilités fiscales en la matière ? Peut-on élargir encore ce dispositif ?

Vous évoquiez aussi l'idée d'une fiscalité sur les parachutes dorés. Puis-je connaître vos projets en la matière ?

Enfin, il semble qu'on se dirige vers une échéance (présidence française de l'Union européenne) et qu'à cette occasion, on fera le tour des politiques de chaque État membre pour en retenir les meilleures idées. Quelles seront nos propositions en la matière ; le gouvernement a-t-il déjà établi les priorités ?

01.02 **Didier Reynders**, ministre (*en français*) : En matière d'intéressement des travailleurs au capital de leur société, il existe plusieurs dispositions fiscales, tel le régime des options sur actions ou la réduction d'impôt pour l'acquisition d'actions ou parts de la société, qui sont dépendantes de la bonne santé du marché des actions.

En outre, un système plus complet intégrant des mesures sociales et fiscales a été mis en place par la loi du 22 mai 2001 relative au régime de participation des travailleurs au capital et au bénéfice des sociétés.

Ces mesures doivent concerner l'ensemble des travailleurs d'une société et il conviendrait de les rendre moins complexes et plus attractives. J'ai demandé à mes services de recueillir les données relatives au coût budgétaire engendré.

Une autre approche, plus individuelle, a été mise en place récemment, via e l'octroi par l'employeur d'avantages non récurrents aux travailleurs. Il est encore trop tôt pour évaluer cette disposition qui a fait l'objet d'un accord des partenaires sociaux avant d'avoir été soumise à une adaptation légale. En ce qui concerne les parachutes dorés, il faudra trouver des solutions à l'échelon européen ou international. Je ne pense pas que la voie fiscale puisse régler ce genre de dérives de manière systématique. Je crois qu'on doit plutôt s'orienter vers une intervention dissuasive par voie légale.

Qu'est-ce qui a été fait en la matière ? Pour les interventions dans le secteur financier, nous avons fait savoir aux entreprises dans lesquelles nous intervenons qu'il n'était pas question de voir payés ce genre de parachutes. A Dexia, le gestionnaire a annoncé lui-même qu'il ne percevrait pas ce parachute doré. Dans le cas du groupe KBC, nous avons prévu qu'il n'y aurait pas d'indemnité de sortie dépassant douze mois de rémunération. Je viens de reprendre le même dispositif dans le cadre des garanties d'État octroyées à Dexia et à Fortis. Nous sommes

déjà intervenus en ajoutant la nécessité pour ces entreprises d'avoir des représentants de l'État dans leurs comités de rémunération et de nomination.

Nous allons débattre au prochain Conseil des ministres d'un projet de loi couvrant l'ensemble de la matière. Je ne peux pas vous dire encore en détail quels seront les dispositifs.

Mais mon intention est de supprimer les parachutes dorés, c'est-à-dire ces indemnités exceptionnelles et exorbitantes, certainement en cas de difficulté de l'entreprise ou de manquement à leurs devoirs en termes de résultats. Il s'agira d'étudier les indemnités de sortie à octroyer à tout responsable d'entreprise.

En résumé, l'objectif est de mettre fin au mécanisme et de prévoir un système d'indemnisation comparable à celui des autres acteurs du monde de l'entreprise.

01.03 **Katrin Jadin** (MR): Sur le premier volet qui concernait la fiscalité, nous avons également conclu qu'une fiscalité accrue sur ces indemnités ne serait pas la solution adéquate.

Pour ce qui a trait aux parachutes dorés des managers qui ont conduit leur société dans les difficultés, il conviendrait de se montrer extrêmement sévère et de ne pas tolérer de tels mécanismes.

Enfin, je me réjouis d'apprendre que nous discuterons bientôt d'un projet de loi destiné à imposer des bémols importants à ces dispositifs. Nous sommes prêts à y travailler résolument.

Het incident is gesloten. L'incident est clos.